

FOUCAULT : UNE GÉNÉALOGIE DU SUJET PSYCHOLOGIQUE

CARINE MERCIER

PHILOSOPHIE

Même sans connaître beaucoup Foucault, on sait souvent qu'il a été très critique envers ce qu'il a appelé les « disciplines psy- », à savoir la psychologie, la psychiatrie, la psychanalyse, mais aussi toutes les disciplines dérivées comme la criminologie. Ainsi, on a peut-être à l'esprit *Folie et déraison. Histoire de la folie à l'âge classique*, paru en 1961, où Foucault mène une critique virulente de la psychiatrie en montrant qu'elle n'a pas consisté en une libération et en une reconnaissance des fous, mais plutôt en une nouvelle forme d'exclusion de la folie, d'autant plus forte qu'elle s'est parée de l'autorité de la science.

Et on se souvient peut-être aussi de *La volonté de savoir*, paru en 1976, ouvrage dans lequel Foucault démonte le discours freudo-marxiste d'une nécessaire libération de la sexualité en montrant que ce discours fait partie d'une stratégie de constitution de la sexualité comme moyen d'assujettissement des individus. Dans ce dispositif, Foucault montre que la psychanalyse a une position centrale puisqu'elle vise à nouer, par un renouveau de l'aveu, le sujet à la prétendue vérité de son sexe.

Mais si on sait que Foucault a mené une critique radicale de ces disciplines psy-, peut-être ne connaît-on pas exactement le contenu et la forme de cette critique. On risque alors de confondre celle-ci avec les autres critiques formulées à cette époque notamment par les marxistes et les anti-psychiatres. Dans ces conditions, on peut supposer que la démarche de Foucault a consisté à montrer que les disciplines psy- sont de fausses sciences dans la mesure où elles émanent d'une volonté d'exclure ou de normaliser certaines catégories de la population – volonté qui trouve dans cette autorité scientifique la possibilité de parvenir à ses fins. Les disciplines psy- seraient alors de faux savoirs au service d'un vrai pouvoir : ce que Foucault a appelé le « pouvoir disciplinaire ». Du coup, l'objet de ces disciplines – le « sujet psychologique » – ne serait qu'un mythe : une création idéologique destinée à servir une politique de domination et d'exploitation.

Or, je voudrais montrer que cette représentation de la critique foucauldienne ne correspond pas à la réalité de sa démarche : Foucault ne rejette pas la psychologie comme une idéologie servant à travestir une politique d'assujettissement. Il montre au contraire de quelle manière les disciplines psy- créent du réel plutôt qu'elles ne masquent une réalité. Et ce réel créé est justement ce que je désigne comme le « sujet psychologique » – défini non comme une conception psychologique du sujet mais, en un sens très général sur lequel je reviendrai plus loin, comme une expérience spécifique du sujet : celle qui consiste pour le sujet lui-même ou pour les autres à chercher à connaître *sa* vérité par une mise au jour de sa *singularité profonde* – que celle-ci soit cherchée dans une psyché, un inconscient ou dans les caractéristiques de son comportement. En cela, le sujet psychologique renvoie tout aussi bien à la psychologie qu'à la psychiatrie ou à la psychanalyse.

En ce sens, la critique foucauldienne me semble consister, plutôt qu'en une simple dénégation du caractère désintéressé et scientifique des disciplines psy-, en une généalogie de ce sujet psychologique moderne. Pour le montrer, je procéderai en trois étapes. Premièrement, je distinguerai rapidement la critique foucauldienne d'une critique épistémologique et d'une accusation d'idéologie,

comme celle que l'on trouve chez Althusser. Deuxièmement, je présenterai les traits caractéristiques de la critique de Foucault. Troisièmement, je retracerai les grandes lignes de sa généalogie du sujet psychologique. Et pour finir, en conclusion, j'indiquerai quelques pistes de recherche qui montrent la pertinence toujours actuelle de cette analyse.

I. Distinction de la critique foucauldienne par rapport aux critiques épistémologique et marxiste

La critique qu'opère Foucault des disciplines psy- n'est ni épistémologique, ni d'inspiration marxiste. Elle est généalogique. Tout d'abord, elle n'est donc pas épistémologique : c'est-à-dire qu'elle ne consiste pas en une analyse de la psychologie en tant que connaissance scientifique. Ainsi, Foucault n'opère pas une critique interne sur la méthode ou la constitution de l'objet comme a pu le faire Politzer dans les années 20, en remettant en cause l'existence d'entités psychologiques dénoncées comme mythiques, pour promouvoir au contraire comme seul objet légitime le drame humain et son interprétation à partir du récit que peut en faire l'individu ¹.

Mais il ne remet pas non plus en cause l'existence même d'une psychologie en tant que science de l'âme comme le fait Kant, pour qui l'accès à l'âme, dans la mesure où il se fait par le sens interne, interdit toute connaissance ². La critique de Foucault ne porte donc pas directement sur la psychologie comme science mais sur sa constitution et son existence au sein de la culture ou de la société. Quelle place occupent et quel rôle jouent les disciplines psy- dans notre culture moderne ? Voilà la question foucauldienne.

Avec une telle interrogation, Foucault semble très proche d'une critique de style marxiste consistant à dénoncer les disciplines psy- en tant qu'*idéologie*. Idéologie dans la mesure où leur véritable fonction ne serait pas de former une connaissance scientifique sur le sujet mais de masquer la réalité de rapports d'exploitation et de domination.

C'est dans une telle perspective que Canguilhem critique la psychologie dans son fameux texte « Qu'est-ce que la psychologie ? » ³ Dans cet article, il montre que le sens de la psychologie ne peut pas se trouver dans son objet ou dans sa méthode mais dans sa fonction qui est « politique » : faire de l'homme un outil pour le développement du capitalisme ⁴. Dès lors, la psychologie n'est pas une science mais une idéologie.

La formulation la plus explicite de cette critique se trouve chez Althusser qui a notamment mis l'accent, dans sa relecture de Marx, sur l'analyse de l'idéologie. Althusser développe le projet d'une science de l'histoire centrée sur l'analyse des rapports de production. Selon lui, ce sont ces rapports qui déterminent les places que les individus doivent occuper et les fonctions qu'ils doivent remplir pour que le mode de production puisse exister et se perpétuer. Dans ce cadre, il redéfinit l'idéologie comme ce qui a pour rôle d'amener les individus à occuper ces places par eux-mêmes, sans qu'il soit nécessaire de les y contraindre par la force. Et pour ce faire, elle s'efforce d'amener les individus à

¹ Politzer G., *Critique des fondements de la psychologie*, PUF, Paris, 1967.

² Cf. Kant E., *Critique de la raison pure*, Deuxième partie : Logique transcendantale, Deuxième division : Dialectique transcendantale, Livre deuxième : Des raisonnements dialectiques de la raison, Chapitre I : Des paralogismes de la raison pure.

³ Ce texte est issu d'une conférence donnée au Collège philosophique, le 18 décembre 1958. Il se trouve dans Canguilhem G., *Études d'histoire et de philosophie des sciences*, Paris, Vrin, coll. « Problèmes et controverses », 1994.

⁴ *Idem*, pp. 377-379 : « Le principe de la psychologie biologique du comportement [...] c'est la définition de l'homme lui-même comme outil. [...] Le psychologue contemporain est, le plus souvent, un praticien professionnel dont la « science » est toute entière inspirée par la recherche de « lois » de l'adaptation à un milieu psychotechnique – et non un milieu naturel – ce qui confère toujours à ses opérations de « mesure » une signification d'appréciation et une portée d'expertise ».

croire qu'ils agissent en sujets qui sont à l'origine de leurs choix quand, en réalité, ils sont déterminés à faire ce qu'ils font par la structure des rapports de production. L'idéologie consiste donc en un ensemble de pratiques et de discours qui ont pour point commun de conduire les individus à se considérer comme des sujets en qui seuls réside le principe de leurs actes et de leurs pensées⁵.

Or, selon Althusser, la psychologie participe de cette fonction idéologique dans la mesure où – avec sa thèse d'un « sujet psychologique » dont le comportement s'explique par des fonctions ou instances psychologiques – elle contribue à masquer les rapports capitalistes de domination et d'exploitation qui déterminent véritablement les individus. La psychologie est une idéologie parce qu'elle substitue à la réalité des rapports de domination, le mythe de rapports et de déterminations psychologiques. Elle projette dans une psyché imaginaire la réalité des contraintes et des conflits sociaux⁶.

On peut retrouver une critique semblable dans l'*Anti-Œdipe* de Deleuze et Guattari. Ceux-ci dénoncent en effet l'opération psychanalytique qui consiste à substituer à la complexité des rapports et des conflits de l'individu avec le monde le petit drame familial du complexe d'Œdipe.

En un mot, donc, toutes ces critiques affirmant que les disciplines psy- ne sont pas des sciences mais des idéologies reviennent à dire que « le sujet psychologique » n'est pas une réalité mais un mythe servant à masquer, et donc à perpétuer, la vraie réalité : celle des rapports économiques et politiques d'exploitation et de domination⁷.

À première vue, la critique foucauldienne semble appartenir à cette catégorie de critiques : en effet, il récuse bien la scientificité ou la positivité des disciplines psy- et il montre bien en quoi elles sont profondément liées à des rapports de pouvoir. Pourtant, cette critique procède à une analyse

⁵ Cf. Althusser L., *Sur la reproduction*, Paris, PUF, coll. « Actuel Marx Confrontation », 1995. Althusser redéfinit l'idéologie comme « le rapport imaginaire des individus à leurs conditions réelles d'existence » (p. 296). Or, ce rapport imaginaire n'est pas une simple croyance, il a une existence matérielle puisqu'il s'inscrit dans des actes qui sont prescrits par des pratiques, elles-mêmes définies par les appareils idéologiques d'État : « Nous dirons donc, à ne considérer qu'un sujet, (tel individu) que l'existence des idées de sa croyance est matérielle, en ce que ses idées sont ses actes matériels insérés dans des pratiques matérielles, réglées par des rituels matériels eux-mêmes définis par l'appareil idéologique matériel dont relèvent les idées de ce sujet » (p. 301). Ce rapport imaginaire induit par les pratiques selon lesquelles l'individu agit, consiste, selon Althusser, en une « interpellation des individus en sujets ». Cette définition de l'idéologie tient son sens de l'ambiguïté du terme sujet : le sujet c'est à la fois le sujet libre et conscient de soi de la philosophie, mais c'est aussi le sujet soumis à un pouvoir souverain de la politique. Or, pour Althusser, l'idéologie consiste à assujettir les individus en les interpellant comme des sujets libres et conscients de leurs actes : « l'individu est interpellé en sujet (libre) pour qu'il se soumette librement aux ordres du Sujet, donc pour qu'il accepte (librement) son assujettissement, donc pour qu'il « accomplisse tout seul » les gestes et les actes de son assujettissement. Il n'est de sujets que par et pour leur assujettissement. C'est pourquoi ils « marchent tout seuls » ». (p. 311)

⁶ Cf. Althusser L., *Psychanalyse et sciences humaines, deux conférences (1963-1964)*, Paris, Le livre de Poche, coll. « Biblio Essais », 1996, p. 107 : « Ce n'est pas un hasard si le sujet désigne celui qui est assujéti, alors que dans la fonction classique de la psychologie, le sujet désigne celui qui est actif. C'est ce renversement, par exemple, qui fait tout le paradoxe d'une psychologie dont l'origine est manifestement politique : le sujet est celui qui est soumis à un ordre, qui est soumis à un maître, et qui est en même temps pensé dans la psychologie comme étant l'origine de ses actes ».

⁷ Il faudrait, en réalité, nuancer cette thèse concernant Althusser. Certes, celui-ci insiste sur le partage entre science et idéologie, donc entre réalité et imaginaire – plus exactement fonction de « méconnaissance-reconnaissance ». Mais sa redéfinition de l'idéologie brouille les cartes : comme je l'ai indiqué dans la note 5, l'idéologie ne consiste plus en un ensemble d'idées fausses destinées à tromper la conscience, mais en des pratiques qui « dressent » l'individu dès son plus jeune âge. L'idéologie crée donc à sa façon du réel : un individu adapté aux fonctions qu'il est destiné à remplir dans les rapports de production. Par ailleurs, cet « imaginaire » qu'est le « sujet idéologique », se croyant libre et conscient quand il est déterminé de manière inconsciente, peut être considéré lui aussi comme réel dans la mesure où il est irréductible. Cependant, le fait de définir ce rapport à soi comme « imaginaire » maintient bien une différence avec Foucault. En effet, dans la mesure où, pour Foucault, ce rapport à soi est une expérience réelle produite par des pratiques – et non pas une structure de méconnaissance constitutive de tout sujet (comme chez Althusser qui en cela est proche de Lacan) – il peut être modifié pas la mise en œuvre d'autres pratiques. Dès lors, le « sujet psychologique » est une réalité transformable, là où « le sujet idéologique » (dont le « sujet psychologique » est un avatar pour Althusser) est une illusion constitutive.

inverse : elle ne montre pas la véritable réalité des rapports de domination que l'invention d'un sujet psychologique vise à masquer – mais elle fait apparaître, au contraire, de quelle manière le « savoir-pouvoir » psy- crée cette nouvelle réalité qu'est le « sujet psychologique » comme condition et non comme travestissement des rapports de pouvoir modernes.

En ce sens, la critique foucauldienne des disciplines psy- peut être lue comme une « généalogie », c'est-à-dire comme une enquête sur les différents processus historiques concrets qui ont contribué à la production du sujet psychologique. C'est de cette généalogie, comprise comme mode de critique original des disciplines psy-, dont je vais maintenant vous présenter les principes méthodologiques.

II. Présentation de la critique foucauldienne comme généalogie du sujet psychologique

Cette modalité de critique que j'ai nommée « généalogique » possède donc plusieurs traits caractéristiques qui la différencient notamment de la dénonciation en termes d'idéologie : un autre mode de contestation de la scientificité des disciplines psy- ; une autre analyse des rapports entre le savoir et le pouvoir ; une autre analyse de la constitution du sujet.

1. un autre mode de contestation de la scientificité des disciplines psy-

Tout d'abord, Foucault conteste bien lui aussi la scientificité des disciplines psy-, mais non en leur opposant une autre réalité qu'elles méconnaîtraient ou masqueraient. Sa critique consiste plutôt à dénoncer leur prétendu « positivisme » pour faire apparaître leur véritable positivité qui tient au fait qu'elles produisent cet objet qu'elles prétendent découvrir.

Dans un premier temps, Foucault dénonce donc leur « positivisme », autrement dit il conteste le fait que ces disciplines se soient constituées par la seule vertu de l'observation objective et méthodique d'une réalité donnée de tout temps. C'est ainsi qu'il rejette le « mythe » de l'origine de la psychiatrie dans l'*Histoire de la folie*. La psychiatrie n'est pas née d'un regard enfin neutre et bienveillant, porté par ses fondateurs, sur des fous jusqu'alors traités comme des animaux. Foucault montre au contraire que la psychiatrie s'est constituée à partir d'une transformation des rapports et des pratiques, mettant les hommes raisonnables aux prises avec les fous : le développement de la connaissance a été rendu possible par une nouvelle forme de protection et de maîtrise de la folie prenant la forme d'une objectivation :

« L'avènement historique du positivisme psychiatrique n'est lié à la promotion de la connaissance que d'une manière seconde ; originellement, il est la fixation d'un mode particulier d'être hors-folie : une certaine conscience de non-folie, qui devient, pour le sujet du savoir, situation concrète, base solide à partir de laquelle il est possible de connaître la folie. [...] Formes de reconnaissance et structure de protection se sont superposées en une conscience de n'être pas fou désormais souveraine. Cette possibilité de se donner la folie comme connue et maîtrisée à la fois dans un seul et même acte de conscience – c'est cela qui est au cœur de l'expérience positiviste de la maladie mentale »⁸.

Ces nouveaux rapports entre l'homme raisonnable et le fou ont été à l'origine d'une nouvelle expérience de la folie : celle d'une aliénation psychologique. C'est la moralisation et l'intériorisation de la folie sous la forme d'une perte de soi sanctionnant l'excès des passions qui a donné naissance à la psychiatrie. La constitution de ce « sujet psychologique » a été la condition de possibilité de la psychiatrie. Autrement dit, si la psychiatrie n'est pas la science qu'elle prétend être, c'est donc parce

⁸ Foucault M., *Histoire de la folie à l'âge classique*, Paris, Gallimard, coll. « Tel », 1972, pp. 572-573.

qu'elle a fabriqué cette « aliénation psychologique » ou maladie mentale qu'elle prétend dévoiler comme la nature ou la vérité de la folie.

« L'internement classique avait créé un état d'aliénation qui n'existait que du dehors, pour ceux qui internaient et ne reconnaissaient l'interné que comme Étranger ou Animal ; Pinel et Tuke, dans ces gestes simples où la psychiatrie positive a paradoxalement reconnu son origine, ont intériorisé l'aliénation, l'ont installée dans l'internement, l'ont délimitée comme distance du fou à lui-même, et, par là, l'ont constituée comme mythe »⁹.

2. Une autre analyse des rapports entre le savoir et le pouvoir

Mais que signifie cette affirmation d'une production du « sujet psychologique » ? Pour la comprendre, il faut se référer à l'analyse que fait Foucault des rapports entre le savoir et le pouvoir. Cette analyse se distingue de l'analyse marxiste. Autrement dit, à l'égard des rapports de pouvoir, le savoir, selon Foucault, n'est pas placé devant l'alternative suivante : soit contribuer à leur perpétuation en entérinant une fausse représentation des rapports sociaux, soit les dénoncer en révélant la réalité de la domination. Le savoir n'est pas dépendant ou indépendant de rapports de pouvoir préexistants qu'il travestit ou démasque. Il ne se contente pas de voiler ou dévoiler une réalité déjà donnée.

Pour Foucault, au contraire, le savoir participe à la création du réel, et ce parce qu'il ne se constitue pas sans mobiliser des techniques de pouvoir¹⁰, qui, comme il l'a montré dans *Surveiller et punir* notamment, ne sont pas tant répressives que productives. Le pouvoir-savoir produit du réel : il produit des corps disciplinés, et il produit également une « âme » ou « psyché » qu'il projette derrière ces corps pour mieux les contrôler et les normaliser.

« Il ne faudrait pas dire que l'âme est une illusion ou un effet idéologique. Mais bien qu'elle existe, qu'elle a une réalité, qu'elle est produite en permanence, autour, à la surface, à l'intérieur du corps par le fonctionnement d'un pouvoir qui s'exerce sur ceux qu'on punit – d'une façon plus générale sur ceux qu'on surveille, qu'on dresse et corrige, sur les fous, les enfants, les écoliers, les colonisés, sur ceux qu'on fixe à un appareil de production et qu'on contrôle tout au long de leur existence. [...] Cette âme réelle, et incorporelle, n'est pas substance ; elle est l'élément où s'articulent les effets d'un certain type de pouvoir et la référence d'un savoir, l'engrenage par lequel les relations de pouvoir donnent lieu à un savoir possible, et le savoir reconduit et renforce les effets de pouvoir »¹¹.

Autrement dit, pour prendre le cas de la constitution de la psychiatrie, le rapport de savoir que les psychiatres ont institué avec les fous a nécessité l'usage de techniques d'objectivation qui étaient en même temps des techniques de pouvoir. La constitution du fou en objet possible pour une observation et une connaissance a nécessité, entre le psychiatre et le fou, la mise en place d'un rapport d'autorité, de non-réciprocité, et de surveillance. Corrélativement, cette objectivation a suscité, du côté du fou, un certain rapport à soi : il a été appelé à s'observer lui-même, à se surveiller et à se sentir responsable et coupable de sa folie.

⁹ *Idem*, p. 597.

¹⁰ Cf. Résumé du cours de 1971-1972, « Théories et institutions pénales », repris dans *Dits et écrits*, tome I, 1954-1975, Paris, Gallimard, coll. « Quarto », 2001, p. 1257 : « Pouvoir et savoir ne sont pas liés l'un à l'autre par le seul jeu des intérêts et des idéologies : le problème n'est donc pas seulement de déterminer comment le pouvoir se subordonne le savoir et le fait servir à ses fins ou comment il se surimprime à lui et lui impose des contenus et des limitations idéologiques. Aucun savoir ne se forme sans un système de communication, d'enregistrement, d'accumulation, de déplacement qui est en lui-même une forme de pouvoir et qui est lié, dans son existence et son fonctionnement, aux autres formes de pouvoir ».

¹¹ Michel Foucault, *Surveiller et punir*, Paris, Gallimard, coll. « Tel », 1975, p. 38.

« L'asile de l'âge positiviste, tel qu'on fait gloire à Pinel de l'avoir fondé, n'est pas un libre domaine d'observation, de diagnostic et de thérapeutique ; c'est un espace judiciaire où on est accusé, jugé et condamné, et dont on ne se libère que par la version de ce procès dans la profondeur psychologique, c'est-à-dire par le repentir »¹².

Selon Foucault, c'est cette nouvelle modalité de rapport entre l'homme raisonnable et le fou, impliquant pour le fou un nouveau rapport à soi, qui a produit réellement la subjectivité comme le lieu possible d'une aliénation psychologique. C'est l'objectivation – rapport de savoir tout autant que de pouvoir – qui a suscité cette nouvelle expérience du fou appelé à se considérer et se constituer comme une intériorité psychologique où se joue le conflit entre sa raison vacillante et sa folie.

3. une autre analyse de la constitution du sujet

Cette généalogie du sujet psychologique à laquelle procède Foucault suppose donc également une nouvelle conception du sujet. Pour pouvoir dire que le « sujet psychologique » est une expérience récente qui s'est constituée avec la production des disciplines psy-, il faut considérer le sujet comme une réalité historique. Et, en effet, à l'encontre justement des disciplines psy- et notamment de la psychanalyse, Foucault définit le sujet comme une certaine forme de rapport à soi qui n'est pas universelle mais historiquement variable. Et si ce rapport à soi peut varier, c'est qu'il ne se constitue pas à partir de conflits psychiques ou d'un ordre symbolique qui sont universels (comme le complexe d'Œdipe pour Freud, ou le stade du miroir pour Lacan), mais à partir de techniques de pouvoir ou de techniques de soi qui changent selon les cultures et les époques.

Ainsi, Foucault explique dans un entretien réalisé en 1984 :

« Ce que j'ai voulu essayer de montrer, c'est comme le sujet se constituait lui-même, dans telle ou telle forme déterminée, comme sujet fou ou sujet sain, comme sujet délinquant ou non délinquant, à travers un certain nombre de pratiques qui étaient des jeux de vérité, des pratiques de pouvoir, etc. Il fallait bien que je récuse une certaine théorie *a priori* du sujet pour pouvoir faire cette analyse des rapports qu'il peut y avoir entre la constitution du sujet ou des différentes formes de sujet et les jeux de vérité, les pratiques de pouvoir, etc. [...] Le sujet n'est pas une substance. C'est une forme, et cette forme n'est pas surtout ni toujours identique à elle-même. Vous n'avez pas à vous-mêmes le même type de rapports lorsque vous vous constituez comme sujet politique qui va voter ou qui prend la parole dans une assemblée et lorsque vous cherchez à réaliser votre désir dans une relation sexuelle. Il y a sans doute des rapports et des interférences entre ces différentes formes du sujet, mais on n'est pas en présence du même type de sujet. Dans chaque cas, on joue, on établit à soi-même des formes de rapport différentes. Et c'est précisément la constitution historique de ces différentes formes du sujet, en rapport avec les jeux de vérité, qui m'intéresse »¹³.

Ainsi, lorsque les psychiatres – armés d'une nouvelle conception de la folie comme aliénation psychologique – incitent les fous à s'observer et à se considérer eux-mêmes comme le lieu d'un conflit intérieur entre leur raison affaiblie et leurs accès de folie, ils induisent réellement un nouveau rapport à soi et partant une nouvelle expérience subjective.

La création d'une nouvelle réalité subjective est particulièrement sensible dans la psychanalyse : dans *La volonté de savoir*, Foucault a montré comment la pratique consistant à formuler chaque pensée et chaque image pour y débusquer les signes de possibles traumatismes sexuels – contribuait

¹² Foucault M., *Histoire de la folie à l'âge classique*, Paris, Gallimard, 1972, p. 623.

¹³ Foucault M., « L'éthique du souci de soi comme pratique de la liberté », in *Dits et écrits*, tome IV Paris., Gallimard, 1994, pp. 718-719.

en fait à disséminer et à créer la « sexualité » comme axe central et vérité de l'expérience subjective moderne.

Reste maintenant à comprendre quel sens peut avoir la constitution du sujet moderne comme « sujet psychologique » par l'intermédiaire des disciplines psy-. C'est ce que je vais m'efforcer d'éclairer rapidement dans une dernière partie.

III. Le sujet psychologique comme effet-instrument des rapports de pouvoir moderne

Les disciplines psy- ne sont donc pas pour Foucault des idéologies visant à masquer et à perpétuer le mode de production capitaliste – et pourtant, elles ont bien pour lui un rapport fondamental avec les relations de pouvoir modernes. Si les disciplines psy- sont au cœur de ce pouvoir moderne, ce n'est pas parce qu'elles permettent de le travestir mais parce qu'elles constituent un instrument et une grille d'analyse essentiels pour ce pouvoir.

Foucault a analysé ces rapports de pouvoir, notamment dans *Surveiller et punir*. Pour expliquer la genèse de la prison comme mode de punition exclusif, il met en lumière la constitution au XVIIIe siècle d'un ensemble de techniques de pouvoir qu'il nomme « disciplines ». Ces techniques ont ceci de spécifique qu'elles ont pour objectif, non de prélever des biens ou des services ni d'instituer un ordre juridique et politique en posant des règles et en sanctionnant leur violation, mais d'investir le corps et la vie de l'individu pour les organiser et les gérer, et ceci pour prélever les forces de l'individu et optimiser sa vie tout en diminuant son pouvoir de résistance.

Ce pouvoir moderne est un pouvoir individualisant et normalisateur : autrement dit, il procède à un double mouvement de constitution des identités singulières et d'évaluation de ces identités au regard d'une entité collective : la population. Chaque individu est particularisé au regard d'une norme qu'est censée représenter la population. Ces rapports de pouvoir procèdent donc à la fois à une normalisation, c'est-à-dire à une homogénéisation de l'individu au regard d'une norme, et à une individualisation, i.e. une spécification de sa différence au regard de cette norme. Cette différence – ou anormalité – est ce qui permet à ce mode de pouvoir de se donner prise sur l'individu pour opérer une normalisation toujours incomplète.

Le pouvoir disciplinaire est individualisant parce qu'il ajuste la « fonction-sujet » à la « singularité somatique ». Autrement dit, il fait du corps individuel l'élément qui est assujéti dans la relation de pouvoir. Et ceci par un système de surveillance-écriture qui, en consignait tout comportement dans un dossier, fait de chacun un « cas ». Ainsi, on projette derrière cet ensemble disparate de « faits et gestes » un noyau de virtualités, une psyché à travers laquelle le corps peut être identifié et connu en vérité. C'est cette psyché qui est la cible du jugement normatif et fait du corps un « sujet psychologiquement normal ».

« [...] C'est parce que le corps a été « subjectivisé », c'est-à-dire que la fonction-sujet s'est fixée sur lui, c'est parce qu'il a été psychologisé, parce qu'il a été normalisé ; c'est à cause de cela que quelque chose comme l'individu est apparu [...] l'individu est d'entrée de jeu et par le fait de ces mécanismes, sujet normal, sujet psychologiquement normal »¹⁴.

¹⁴ Foucault M., *Le pouvoir psychiatrique, cours au Collège de France de l'année 1973-1974*, Paris, Gallimard, Seuil, coll. « Hautes études », 2003, pp. 57-58. Foucault entend par « fonction-sujet » ce qui tient la fonction de sujet du pouvoir, au sens de ce sur quoi s'exerce son autorité. Or, selon Foucault cette fonction-sujet n'est pas toujours occupée par le même élément : ce n'est que depuis les XVIIe et XVIIIe siècles que le corps (la singularité somatique) est devenu en son entier et continûment la cible essentielle du pouvoir, formant un nouveau type de pouvoir que Foucault appelle « discipline » et qui a pour caractéristique d'être individualisant et normalisateur.

Selon Foucault, les sciences humaines et particulièrement les disciplines psy- sont donc les instruments de ce double processus d'individualisation-normalisation. En effet, ce sont elles qui permettent de constituer une connaissance des singularités ou anormalités de l'individu sur le fond d'une science des normes de développement et de comportement du sujet. Le « sujet psychologique » est le corrélat réel de ces rapports de pouvoir modernes qui ont besoin de coder chaque infraction aux disciplines comme anormalité pour pouvoir opérer et justifier un travail de normalisation du comportement.

En effet, le pouvoir juridique ne permet pas d'intervenir sur l'ensemble des comportements des individus : son pouvoir se limite à définir les conduites qui sont proscrites ou éventuellement prescrites. Il se contente de déterminer les règles d'exercice d'une liberté sur laquelle il n'a pas prise. Or, en définissant les normes de développement de l'individu, les disciplines psy- permettent d'agir sur ces comportements qui échappent au domaine juridique.

Foucault montre ainsi – dans deux de ses cours au Collège de France, *Le pouvoir psychiatrique* et *Les anormaux* – comment la psychiatrie et la psychologie se sont érigées au XIXe siècle en science de l'hygiène sociale parce qu'elles codaient comme anormaux, en dehors du champ des lois, des comportements nuisant à l'ordre social.

« Vous avez donc jointure – à l'intérieur de ce champ organisé par [...] la psychiatrie nouvelle qui prend la relève de la médecine des aliénistes –, vous avez ajustement, et recouvrement partiel [...] de deux usages de la norme, de deux réalités de la norme : la norme comme règle de conduite et la norme comme régularité fonctionnelle ; la norme qui s'oppose à l'irrégularité et au désordre, et la norme qui s'oppose au pathologique et au morbide. [...] La psychiatrie devient à ce moment-là – non plus dans ses limites extrêmes et dans ses cas exceptionnels, mais tout le temps, dans sa quotidienneté, dans le menu de son travail – médico-judiciaire. Entre la description des normes et règles sociales et l'analyse médicale des anomalies, la psychiatrie sera essentiellement la science et la technique des anormaux, des individus anormaux et des conduites anormales »¹⁵.

Le « sujet psychologique » est donc la cible et le produit réel de ce pouvoir moderne qui ne se contente plus d'exiger ou d'interdire certains comportements de la part de ses sujets, mais qui cherche à gérer, directement par les disciplines du corps ou indirectement par les politiques d'intervention sur la vie (fécondité, alimentation, maladie, etc.), l'ensemble de sa conduite.

IV. Conclusion

Pour finir, je voudrais indiquer quelques pistes concernant la pertinence que peut avoir aujourd'hui cette analyse de la production par le pouvoir et le savoir psy- de ce « sujet psychologique » comme instrument et relais des rapports de pouvoir modernes. Peut-être pourrait-on objecter que cette analyse ne vaut guère que pour les XVIIIe et XIXe siècles où des théories aujourd'hui contestées comme celle de la dégénérescence, par exemple, ont effectivement servi à promouvoir cette « hygiène sociale » dont parlait Foucault. Mais, poursuivrait-on, la psychiatrie ou la psychologie ne servent plus guère aujourd'hui de caution à une telle politique de normalisation.

Il est vrai que Foucault a mené des enquêtes historiques et il s'est intéressé essentiellement à la constitution de ce pouvoir-savoir psy- aux XVIIIe et XIXe siècles. Mais il me semble néanmoins que cette idée d'un gouvernement des individus à partir de leur constitution comme sujet psychologique est toujours d'actualité. Et ce, dans au moins trois domaines que je me contenterais d'indiquer.

¹⁵ Foucault M., *Les anormaux, Cours au Collège de France année 1974-1975*, Paris, Gallimard, Seuil, coll. « Hautes études », 1999, pp. 150-151.

1) Tout d'abord, dans le domaine pénal : Foucault a montré quelle place fondamentale avaient conquise les experts psychiatres aux XVIII^e et XIX^e siècles. Or, cette place est peut-être encore plus importante aujourd'hui. Chaque criminel, que son crime soit sexuel ou non, est envisagé comme un malade mental potentiel. Il suffit pour s'en convaincre d'écouter ou de lire les journaux. Sans doute les conceptions invoquées ne sont plus les mêmes – la notion psychanalytique de « loi symbolique » étant aujourd'hui à l'honneur ¹⁶ – mais le criminel est toujours considéré comme un sujet psychologique, autant sinon plus que comme un sujet juridique.

2) Autre domaine, lui aussi juridique : celui des rapports de parenté. Les débats sur le PACS, le mariage et l'adoption par des parents homosexuels ont vu proliférer les références psychologiques ou psychanalytiques aux conditions d'un développement normal de l'enfant. Là encore, le domaine juridique et politique du droit conjugal et familial est colonisé par la référence au sujet psychologique ¹⁷.

3) Enfin, dernier domaine où la référence au sujet psychologique se substitue au sujet politique ou social : les nouvelles techniques de management. Des études récentes ont montré que les nouvelles formes de gestion et d'organisation des rapports de pouvoir au sein de l'entreprise se fondaient sur l'interpellation de l'employé ou du cadre en « sujet psychologique ». On fait, en effet, de plus en plus appel à une responsabilisation de l'employé qui doit se constituer en sujet capable de gérer et d'optimiser ses ressources psychologiques pour être le plus performant possible. A ce propos, on peut se référer au numéro de mars 2005 de la revue *Sciences humaines* qui porte sur les nouvelles formes de domination au travail, et notamment à l'analyse de Valérie Brunel qui a publié à La Découverte en 2004 un ouvrage intitulé *Les managers de l'âme. Le développement personnel en entreprise, nouvelle forme de pouvoir ?*

Ainsi donc, dans tous ces domaines, et peut-être dans d'autres encore, l'analyse de la constitution de l'individu en sujet psychologique comme nouvelle modalité d'exercice du pouvoir semble toujours d'actualité.

¹⁶ Cf. Chaumon F., Lacan. *Le loi, le sujet et la jouissance*, Paris, Michalon, coll. « Le bien commun », 2004.

¹⁷ Cf. Borrillo D., Fassin E., Iacub M. (dir.), *Au-delà du PACS. L'expertise familiale à l'épreuve de l'homosexualité*, Paris, PUF, coll. « Politique d'aujourd'hui », 1999.